

Bourses JSPS Summer Program 2023

L'objectif de ces bourses de courte durée est de **promouvoir les échanges entre de jeunes chercheurs français et japonais et d'établir des contacts avec des laboratoires japonais pouvant conduire au développement ultérieur de coopération.**

La JSPS propose 12 bourses pour de jeunes chercheurs pour un séjour de 2 mois, de début juin à mi-août, **dates non modifiables**, dans un laboratoire universitaire ou un institut sous la tutelle du ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie japonais (MEXT) :

Les institutions hôtes éligibles sont spécifiées dans la liste publiée sur le site de la DERCi.

La bourse finance :

- un billet d'avion aller-retour
- une allocation forfaitaire de séjour de 534 000 yens
- une indemnité maximale de soutien à la recherche de 158 500 yens
- une assurance maladie, accidents...

Critères d'éligibilité

Les bourses sont destinées aux :

- **Etudiants de nationalité française** en fin de Master 2 Recherche à la date de départ, avec au moins trois ans d'études dans une université ou un établissement de recherche en France ;
- **Doctorants de nationalité française** avec au moins trois ans d'études dans une université ou un établissement de recherche en France ;
- **Post-doctorants de nationalité française** ayant soutenu leur thèse depuis moins de 6 ans, soit après le 2 avril 2016, et avec au moins trois ans dans une université ou un établissement de recherche en France.

Sont donc non éligibles :

- Les étudiants en M2, doctorants ou post-doctorants de nationalité étrangère
- Les doctorants soutenant et post-doctorants ayant soutenu leur thèse au Japon.

Toutes les disciplines sont concernées. Les candidats établissent un projet de recherche scientifique en lien avec le laboratoire d'accueil.

Le dossier comprendra :

1. **Formulaire CNRS** complété en français ou en anglais
2. **Formulaire JSPS** complété en anglais. **Attention, veuillez suivre strictement les instructions données par la JSPS pour compléter le dossier.**
3. **1 seule lettre d'invitation**, rédigée en anglais du chercheur hôte japonais, **sur papier à en-tête du laboratoire.** Un modèle vous est proposé.
4. **1 seule lettre de recommandation** de votre directeur de thèse ou de laboratoire rédigée **en anglais, sur papier à en-tête du laboratoire.** Elle mentionnera explicitement l'intérêt du projet pour le candidat et pour les laboratoires français et japonais.
5. Pour les post-doctorants, **copie de votre diplôme** de thèse **et une traduction anglaise non officielle.**

6. Pour les doctorants prévoyant de finir leur thèse avant le départ, **1 attestation en anglais** de votre directeur de thèse, sur papier à en-tête de l'établissement indiquant clairement la date de soutenance au moment du dépôt du dossier. Vous enverrez ensuite aussi rapidement que possible copie de votre diplôme ou l'attestation de soutenance de thèse.
7. Copie de votre dernier diplôme (M1, M2) pour les étudiants en Master 2 et une traduction anglaise non officielle.
8. Une lettre en anglais donnant votre consentement à la JSPS pour le transfert de votre dossier incluant vos données personnelles. Vos noms, nationalité, titre et organisation affiliée et établissement d'accueil peuvent être rendus publics sur le site de la JSPS.

Conseil : votre dossier JSPS devra mettre en évidence un lien avec une institution française (CNRS ou non).

Date limite de dépôt des dossiers au CNRS : 12 décembre 2022

Le dossier complet est à transmettre en format PDF à bourses_jsps@cnrs.fr en veillant bien à séparer le formulaire CNRS des autres documents.

**Merci d'enregistrer les documents transmis sous le format suivant :
NOM DU CANDIDAT_JSPS Summer Programme 2023**

Si vous déposez une demande de bourse pour un autre appel JSPS, merci de l'adresser par un mel séparé.

Tout dossier non conforme ne sera pas examiné.

Résultats

Le CNRS donnera les résultats de la sélection 2 mois après la date de clôture. Les futurs boursiers retenus recevront ensuite au mois de mai une lettre de confirmation de la JSPS ainsi que tous les détails concernant le départ. Dès avis favorable du CNRS et de la JSPS, vous devrez vous assurer auprès de votre collègue japonais sur les conditions d'hébergement.

Veillez noter **que si la situation sanitaire le permet, une après-midi de pré-orientation** en présence des représentants de la JSPS sera organisée au siège du CNRS quelques semaines avant votre départ. Ces frais de missions sont pris en charge par la JSPS. Vous êtes fortement encouragé à y participer !

ATTENTION : Une fois que le CNRS aura donné les résultats, toutes les procédures et informations concernant votre départ vous seront communiquées directement par e-mail par la JSPS et vous devrez répondre par e-mail. Vous devez donc vous assurer de la possibilité de consulter vos messages entre les mois d'avril et juin 2022. Sans réponse aux différents messages de la JSPS et de l'agence de voyage, vous ne pourriez pas obtenir votre billet.

Informations générales

En mai 2023, seront aménagées par la JSPS des sessions en ligne pour donner le coup d'envoi de ce programme : discussions avec les anciens boursiers, cours de japonais etc...

L'arrivée au Japon a lieu le 12 juin 2023 avec un retour le 19 août 2023, dates non modifiables et imposées par la JSPS dans la mesure où la situation sanitaire le permet. Vous serez attendu à votre descente d'avion. La JSPS prend en charge le voyage et verse une allocation globale à l'arrivée qui couvre les frais de séjour. Sinon, des aménagements pour votre départ vous seront communiqués en temps et en heure par la JSPS.

En acceptant cette bourse, vous vous engagez à respecter ces dates et à participer aux activités proposées par l'organisme japonais.

La JSPS n'accepte pas de prendre en charge le billet retour pour les personnes qui veulent prolonger leur séjour pour faire du tourisme. Vous devrez donc le prendre à votre charge.

Vous n'avez pas besoin de visa pour un séjour de 2 mois au Japon sauf requête express de l'institution d'accueil.

Les frais de séjour sont à considérer comme le remboursement de frais de mission. Si vous avez une bourse en France, cette bourse doit continuer à courir durant votre séjour au Japon.